



*Appel
à projets
mer*

DU 15 AVRIL
AU 30 JUIN
2019

RÈGLEMENT



Article 1 - Contexte

Créée en 2014, La fondation Crédit Agricole du Finistère (sous l'égide de la Fondation de France) rythme chaque année son plan d'action par un appel à projets. Cette année cet appel à projet sera consacré au monde la mer, sujet majeur dans le premier département maritime de France.

1^{er} créateur de lien sur son territoire, le Crédit Agricole du Finistère s'est depuis 2013 intéressé plus particulièrement à la mer et au potentiel de « l'économie bleue » en créant une filière dédiée. Devenue depuis un acteur de premier plan dans ce secteur, la Caisse Régionale a décidé de donner une nouvelle impulsion à son action dans le domaine.

L'Appel à projet 2019 de la Fondation Crédit Agricole du Finistère s'inscrit dans cette dynamique.

Article 2 - Objectifs et orientations de l'appel à projets

Dans le cadre de sa politique de mécénat, la Fondation Crédit Agricole du Finistère accompagne les organismes d'intérêt général dans le financement de projets en lien avec le monde la mer.

En raison de l'importance de ce domaine sur un territoire tel que le Finistère, le périmètre de l'appel à projet sera très large et pourra concerner :

- Des projets à caractère d'innovation (technologies marines, aquaculture, énergies marines...)
- Des projets à impact positif pour le territoire finistérien (économique, scientifique, environnemental, artistique...)
- Des projets à dimension participative ou pédagogique
- Des projets se rapportant à la vie sur le littoral, à la vie insulaire
- ...

Le spectre de l'appel à projet est très large dans la mesure où il concerne tout projet éligible au mécénat et en lien avec la mer.

Néanmoins, du fait du champ d'action déjà couvert par la Fondation Crédit Agricole du Finistère, l'appel à projets mer comporte néanmoins **quelques exclusions** :

- Les projets liés au patrimoine maritime (bateaux, bâtiments...)
- Les projets liés aux sports nautiques
- Les projets liés à la vie animale marine
- Les projets liés au tourisme
- Les projets de science fondamentale

Article 3 - Modalités de sélection

Tous les projets adressés sont instruits par le jury (Comité Exécutif de la Fondation du Crédit Agricole du Finistère) qui réalise la sélection. Cette sélection est définitivement validée par le jury en octobre 2019, composé de :

- 8 administrateurs choisis par le fondateur ;
 - 4 Présidents de Caisse Locale ;
 - le Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale ;
 - 3 personnalités extérieures, administrateurs qualifiés, nommés pour 3 ans ;

Il a été alloué au jury un budget global de 50.000 € pour le présent appel à projets, étant précisé que le plafond individuel d'allocation est fixé à 10.000 € par projet.

Un même porteur de projets ne peut déposer qu'un seul dossier et ne peut concourir que dans une seule catégorie.

Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun dossier en fonction de la pertinence des projets.

Article 4 – Critères d'éligibilité

Eligibilité du porteur de projet

- Etre un organisme finistérien d'intérêt général et à but non lucratif pouvant délivrer des reçus fiscaux (*Est d'intérêt général toute organisation qui respecte les critères suivants : avoir une activité socialement utile au sens de l'article 238bis du Code Général des Impôts, avoir une gestion désintéressée, ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes (ne pas exclure d'éventuels bénéficiaires) et ne pas entretenir de 'relations privilégiées' avec une entreprise qui en retire un avantage concurrentiel*).
- Etre déclaré à la préfecture.
- Présenter le budget du projet.

Eligibilité du projet

- Proposer une action directe et concrète en lien avec la mer ou le monde maritime en Finistère.
- Les actions doivent être pérennes et/ou reconductibles dans le temps.
- Les subventions sont destinées à soutenir la mise en place du projet et non son fonctionnement récurrent.
- Le projet doit être réalisable et réalisé dans un délai maximum d'un an à compter de la remise de l'attestation.
- Un projet ne pourra être présenté qu'une seule fois à la Fondation Crédit Agricole du Finistère.

Article 5 – Critères d'appréciation

Les projets éligibles seront analysés et sélectionnés suivant différents critères permettant de les apprécier dans leur globalité et d'évaluer leurs atouts :

- Qualité du projet, pertinence, impact réel et durable
- Faisabilité opérationnelle et financière du projet ;
- Caractère original et innovant du projet ;
- Existence de dispositif d'évaluation : objectifs quantifiables, indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- Attention portée à la qualité du dossier de candidature.

Article 6 – Dépôt des candidatures

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet :

<https://fondation.ca-finistere.org/>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 30 juin 2019.**

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

- **Jusqu'au 30 juin 2019 : dépôts des dossiers de candidatures ;**
- **de juillet à septembre 2019 : Pré-Etude des dossiers (cf. article 3) ;**
- **10 octobre 2019 : Etude et désignation des lauréats (cf. article 3) ;**
- **Fin octobre 2019 : Annonce des résultats.**

Les candidatures sont à adresser :

Exclusivement par mail à : fondationcafinistere@ca-finistere.fr

Article 7- Loi Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel recueillies par le Crédit Agricole, au travers de sa Fondation, sont obligatoires pour la participation au présent appel à projets. L'absence de renseignement des mentions obligatoires aura pour seule conséquence l'impossibilité de participer à l'appel à projets.

En application de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 et textes subséquents, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'utilisation de ces données personnelles en s'adressant à : Crédit Agricole du Finistère - Service communication - 7, route du Loch – 29 555 Quimper cedex 9. Les frais de timbre seront remboursés, au tarif lent en vigueur, sur simple demande de leur part.

Les organismes participants acceptent que leurs noms, marques et logos soient utilisés dans le cadre de la communication du présent appel à projets.

Le signataire du dossier de candidature donne son consentement à l'utilisation de ses données dans le cadre des finalités poursuivies, telles que détaillées dans la Politique de protection des données personnelles de la Caisse Régionale disponible sur le site www.ca-finistere.fr, ainsi qu'au partage de celles-ci avec les autres entités du Groupe Crédit Agricole.

Faute de fourniture de ces données, la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère sera dans l'impossibilité d'étudier le dossier de candidature soumis.

Conformément à la loi, toute personne pourra accéder aux informations la concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander la limitation de leur traitement ou leur portabilité. Elle pourra également à tout moment et sans justification, s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale y compris le profilage lorsqu'il est lié à cette finalité, par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère ou par des tiers, en écrivant par lettre simple à l'adresse suivante : 7, route du Loch - 29555 QUIMPER Cedex 9, ou au délégué à la protection des données (GDPR-DPO@ca-finistere.fr).